

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté à la séance ordinaire du conseil du 16 décembre 2024, la ***résolution numéro : 2024-298 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.***

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le deuxième lundi du mois et qui débuteront à 19 h 00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Notre-Dame-de-la-Merci :

13 janvier	14 avril	14 juillet	
10 février	12 mai	18 août (3 <sup>e</sup> lundi)	11 novembre (mardi)
10 mars	09 juin	08 septembre	08 décembre

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2024.

**Martine Bélanger**  
Directrice générale et greffière-trésorière